

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Subvention à la CAF (DROS) dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône une subvention de 14 000 € pour l'appui du DROS (Dispositif Régional d'Observation Sociale) à l'élaboration des schémas départementaux en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Cette dépense, d'un montant de 14 000 € sera imputée au chapitre 65-53-65738 du budget du Département, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée